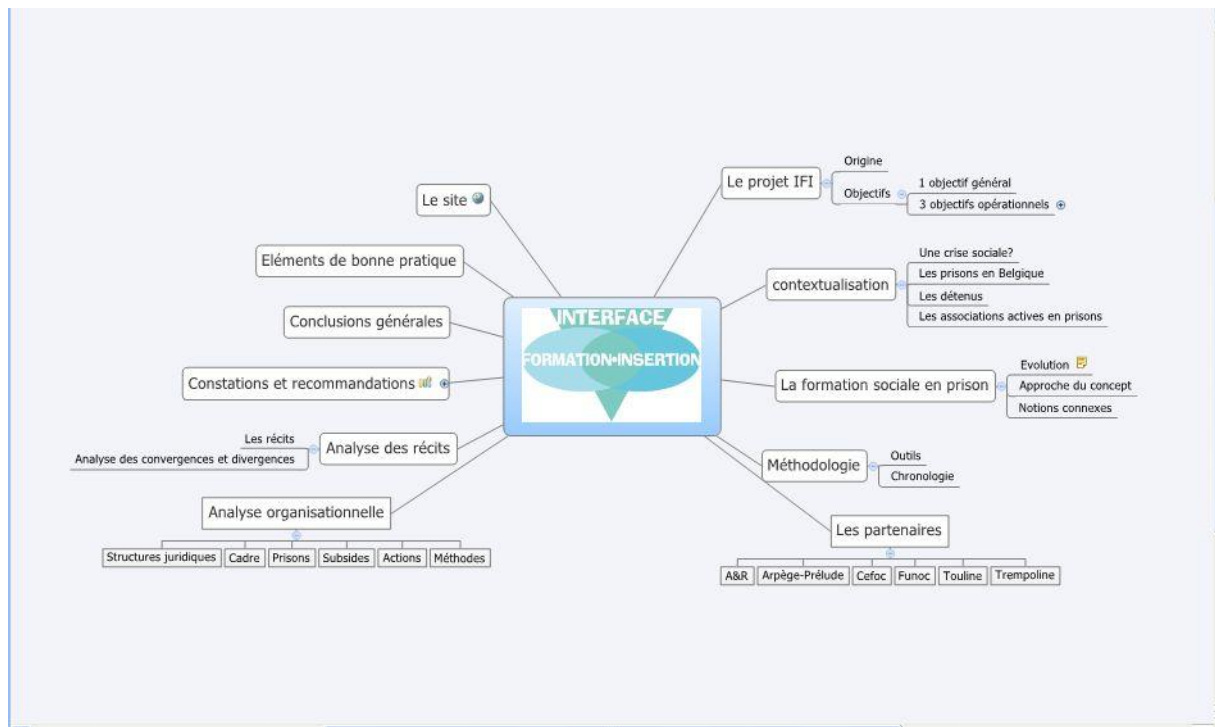




Le projet Interface Formation Insertion en prison. Présentation du rapport final, synthèse des principales constatations et recommandations.



Avec le soutien de



FSE



LE FONDS SOCIAL EUROPEEN, LA WALLONIE
ET LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

L'objectif général du projet « *Interface(s) Formations Insertion* » porté par l'ASBL Aide et Reclassement consistait à favoriser un échange de bonnes pratiques entre plusieurs associations engagées dans des pratiques analogues se référant peu ou prou au concept de formation sociale et la diffusion des enseignements qui peuvent en découler en termes de propositions d'actions, d'articulation avec le travail psychosocial, d'intégration dans l'offre de formations et de services au sein des prisons.

Le programme d'échange organisé par Aide et Reclassement, dans le cadre du Projet Interface Formation Insertion, s'est déroulé de janvier 2012 à janvier 2013. Les rencontres ont permis l'échange des pratiques et l'élaboration collective d'un document de synthèse.

La rédaction finale du rapport a été confiée à un comité de rédaction composé de : Daniel Martin, Salim Megherbi, Philippe Pierson et Bénédicte Quinet.

Le rapport final propose d'abord une **contextualisation** de la démarche et une première réflexion sur les **concepts** de formation sociale et d'éducation sociale dans le cadre d'une détention. Après une brève présentation de la **méthodologie** utilisée, il présente les différentes associations participantes et plus spécialement leurs actions en rapport avec la thématique. La quatrième partie est consacrée à une **synthèse de l'analyse** en groupe de deux récits qui ont permis de mettre en évidence les difficultés vécues sur le terrain et les stratégies et pratiques mises en œuvre par les différentes équipes dans ce contexte difficile. Ce travail débouche sur un ensemble de **constatations** et de **recommandations** portées par le groupe des six associations. Enfin, on trouve en annexe, quelques-uns des aspects du travail qui ont été pointés en guise de bonnes pratiques.

Le projet Interface Formation Insertion a été porté par Aide et Reclassement, une ASBL active depuis plus de 30ans, dans le domaine de l'aide aux justiciables et de la formation, agréée par la Fédération Wallonie Bruxelles en tant que Service d'Aide aux Détenus et soutenue par le Fonds Social Européen pour son projet Tremplin pour l'insertion.

Les ASBL partenaires ont été Arpège-Prélude, La Funoc, La Touline, Le Cefoc et Trempline. La démarche d'analyse de groupe et la rédaction du présent rapport ont bénéficié du soutien méthodologique de Salim Megherbi, collaborateur du Centre de Recherche et d'Intervention Sociologiques.



Plus d'informations sur www.interfaceformationinsertion.be

E-mail : info@aideetreclassement.be

Conclusions et recommandations issues du projet Interface*.

Thèmes	Constats	Recommandations
Freins organisationnels	L'organisation d'activités de formation sociale en prison s'avère difficile : rarement considérées comme prioritaires par les directions et l'administration centrale, elles se heurtent souvent à une résistance d'une partie du personnel de surveillance (en raison, notamment, des mouvements supplémentaires qu'elles entraînent) ; elles souffrent en outre de la concurrence de fait entre travail et formation et de conditions de détention dégradées notamment dues à la surpopulation pénitentiaire	Il est urgent de conscientiser tous les acteurs, du politique aux agents pénitentiaires de l'étroite complémentarité entre ce type de formation et les objectifs de (ré)insertion et de réparation censés donner un sens à la détention.
	Le manque d'information voire l'incompréhension d'une partie du personnel pénitentiaire quant aux finalités des formations et activités d'éducation sociale contribue aux difficultés d'action des associations. Or la place consacrée à la sensibilisation des agents a été régulièrement rabaissée au cours des dernières années.	La formation initiale et continuée du personnel pénitentiaire devrait offrir des opportunités pour favoriser une meilleure compréhension de l'action des associations en matière de formation et d'aide à la réinsertion.
Sens de la peine	Développer un véritable projet pour la personne détenue nécessite une réelle dignité des conditions de vie dans lesquelles la difficile reconstruction doit s'opérer.	Un changement en profondeur du système et en particulier des valeurs qu'il véhicule est indispensable si on veut véritablement aller plus loin dans l'œuvre de formation et d'éducation en prison.
	Les intervenants déplorent l'écart grandissant entre les objectifs affirmés par la loi de principes et les conditions effectives d'exécution de la peine d'emprisonnement. Ces dernières contrarient bien souvent les efforts pour offrir des formations adaptées aux besoins des personnes détenues.	Il y aurait lieu d'encourager la promulgation des arrêtés d'exécution de la loi de principes, notamment concernant la formation, afin de lui donner une véritable applicabilité
Freins institutionnels	Au même titre que d'autres activités de formation, les formations sociales souffrent de l'absence d'un cadre institutionnel et réglementaire précis qui soit respecté par les parties.	Il est urgent de finaliser les accords de coopération à passer entre l'Etat fédéral et les entités fédérées pour une cohérence des actions en prison. Ceux-ci devront contribuer à définir un cadre institutionnel et fonctionnel pour l'action des services extérieurs.
	Il ne paraît pas réaliste de faire peser sur les seuls intervenants locaux la responsabilité de garantir un cadre cohérent pour leurs diverses initiatives au sein des prisons.	Du point de vue des entités fédérées, les activités de formation sociale devraient être reprises au nombre de celles qui sont garanties en milieu carcéral et relever, en tant que telles, de l'offre de base mise en place dans l'ensemble des établissements.
		Du point de vue fédéral, la loi de principes devrait être appliquée en ce qu'elle engage l'administration pénitentiaire à faciliter l'exercice des compétences communautaires notamment en matière d'aide et

Conclusions et recommandations issues du projet Interface*.

		de formation (en ce compris la formation socioculturelle et la formation aux aptitudes sociales mentionnées à l'article 76§1).
Perte d'effectifs	Le milieu carcéral confronte les opérateurs de formation à des pertes d'apprenants en cours de formation : transferts divers, punitions qui écartent les élèves et débouchent sur un décrochage, menace de perte d'un emploi complémentaire au sein de la prison, offre d'un emploi mieux rémunéré que la formation et aussi démotivation résultant de diverses causes d'ordre personnel.	Il est important de garantir une égalité de traitement en ce qui concerne le statut des détenus en formation et la valorisation financière des différentes formations. La formule du mi-temps pédagogique mérite d'être rendue opérationnelle dans la mesure où elle offre une opportunité intéressante à des détenus qui ne suivent pas une formation à temps plein, en leur permettant de combiner celle-ci avec un travail à temps partiel.
	L'importance d'un dispositif d'accueil, d'orientation et de suivi est jugée essentielle. Là où elle est mise en place, la fonction de responsable pédagogique en charge de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement des candidats aux formations, contribue à une gestion plus réaliste de leur parcours de formation. Encore faut-il qu'un choix existe entre des formations de niveaux et de caractéristiques suffisamment différenciés.	Mise en place dans le cadre d'un partenariat entre l'Enseignement de promotion sociale et le secteur associatif, avec le soutien des fonds européens (programme Reinsert) la fonction de responsable pédagogique devrait être étendue à l'ensemble des établissements pénitentiaires et ce, de manière durable.
Nécessité de renforcer les habiletés sociales	Il se dégage de l'analyse des récits, une forte convergence sur la nécessité d'une offre d'activités qui contribuent au renforcement des habiletés sociales des participants. A cause de leur profil psychologique et social fragile, une grande majorité des détenus ne dispose pas d'un bagage personnel suffisant pour préparer d'emblée un réel projet d'insertion sociale et professionnelle voire pour entreprendre un parcours de formation	L'offre de base de formation et d'éducation en prison doit inclure, de manière structurée, des activités contribuant au développement des compétences sociales (telles que définies à la section 1.3.3). Celles-ci peuvent soit s'articuler sur les formations générales telles que alphabétisation et remise à niveau, soit s'inscrire dans des dispositifs plus directement orientés vers l'insertion sociale ou faire l'objet d'activités d'éducation informelle. ¹
Préserver et élargir les dispositifs de formation insertion	L'analyse transversale des caractéristiques organisationnelles des différentes actions menées par les associations révèle l'éclectisme des dispositifs, la diversité des ancrages institutionnels et la précarité, en termes de financement et de programmation, de leur mise en œuvre	Il y a lieu de pérenniser des programmes de formation sociale adaptés au public incarcéré ainsi que des initiatives valorisant ou développant les synergies entre les intervenants psychosociaux en interne et les opérateurs de formation ou d'éducation sociale.
Nécessaire interface formateurs/intervenants	L'analyse des récits a mis en évidence la nécessité d'assurer une interface entre les opérateurs de formations extérieurs occasionnels et des intervenants présents habituellement au sein	Les Services d'aide sociale aux détenus sont appelés à jouer, un rôle structurant du dispositif non seulement au plan organisationnel mais également dans la perspective de leur contribution à

¹ Voir dans ce sens, les propositions de la FAFEP dans le document Programme éducatif minimum à mettre en place de toute urgence, mai 2012.

Conclusions et recommandations issues du projet Interface*.

	des prisons. De même l'articulation avec le travail social individuel apparaît un atout important d'une démarche de formation sociale. Ce type d'aide est offert, à la demande du détenu, par les SAD. Des collaborations plus systématiques sont parfois mises en place dans le cadre de partenariats SAD-OISP.	l'élaboration du plan de détention, d'abord, du plan de réinsertion, ensuite. En outre, leur nouvelle mission de coordination locale les habilite à jouer un rôle privilégié d'interface dans l'encadrement du parcours d'insertion de la personne incarcérée.
Accès aux formations extérieures durant la détention	L'analyse de récits révèle toute la difficulté à mettre en place des collaborations entre la prison et l'extérieur afin de permettre l'accès à des formations hors prison, durant la détention	Il importe de soutenir les efforts pour mettre en place des solutions structurelles qui facilitent la poursuite (ou l'entame) de formations extérieures dans des conditions adaptées et non stigmatisantes. La désignation par institution ou par réseau de personnes relais représente une avancée significative.
Nécessité d'un dispositif coordonné	Les détenus n'accèdent actuellement pas à des dispositifs coordonnés leur permettant d'entamer, dès la prison, un parcours d'insertion efficace, répondant à leur profil et à leurs besoins individuels.	En plus de leur nouvelle contribution à la coordination locale, les SAD pourraient jouer un rôle structurant du parcours de détention dans le cadre de leur future contribution au plan de détention. ² Ils peuvent y contribuer, dès à présent, dans le cadre du soutien à l'élaboration du plan de réinsertion,
	Si rien ne vient après ou à côté des activités actuellement proposées, les difficultés de la vie carcérale reprennent rapidement le dessus et les effets de l'isolement se font à nouveau sentir	Il importe d'inscrire réellement et concrètement les temps de formation sociale dans un projet intégré de formation des détenus.
	S'il existe une diversité d'acteurs en prison (associatifs ou autres) leurs marges de manœuvre restent tellement limitées que les projets ne parviennent pas à leurs objectifs dans la durée ou sont interrompus. Dans de telles conditions, il peut même en résulter des effets contraires.	Il y a lieu d'établir de réelles connexions et des ponts entre tous les acteurs concernés pour réussir un travail de formation et d'éducation en profondeur. Cette dimension devrait avoir une place à part entière dans le cadre des futurs organes de concertation prévus par les nouveaux accords de coopération
	En l'absence d'un plan individuel de détention structurant les efforts accomplis pour valoriser le temps de détention, il est difficile tant pour la personne détenue que pour les opérateurs de proposer un parcours cohérent.	L'utilisation par l'ensemble des opérateurs, d'un support commun permettant d'orienter et d'accompagner les activités pédagogiques tout au long de la détention, peut contribuer à cette cohérence. Les efforts récemment entrepris pour généraliser l'utilisation de la fiche pédagogique mise au point par la FAFEP et déjà utilisée par ses membres, méritent d'être poursuivis en vue d'une solution opérationnelle pour l'ensemble des opérateurs et des prisons.

² Plan de détention prévu par la loi de principe voir ci-dessus, la section 1.3.3

Conclusions et recommandations issues du projet Interface*.

<p>Chaînon manquant (SAS)</p>	<p>Il manque actuellement un chaînon entre la prison et la réinsertion dans la société. A sa sortie de prison le justiciable se retrouve souvent fort démuné pour se reconstruire un environnement social sain. C'est en étant dans la vie sociale que l'on peut s'y adapter mais certains ex-détenus ne peuvent le faire seuls.</p>	<p>L'analyse comparée des pratiques de formation sociale en prison et dans une structure intermédiaire pour toxicomanes, suggère l'opportunité de mettre en place des passerelles systématiques avec les opérateurs d'insertion tels que SASJ, EFT, Régies, etc. permettant à la personne libérée un encadrement plus soutenu pour construire ou mettre en œuvre un projet d'insertion réaliste.</p>
--------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



*Extrait du rapport final « Le projet Interface Formation Insertion en prison » : bilan d'un échange de bonnes pratiques Huy, Asbl Aide et Reclassement 2014, pp 53-56.